

# Conseil Municipal du 10 Mars – 19H00

## ORDRE DU JOUR :

### Désignation d'un secrétaire de séance

- 1 – Approbation du compte administratif 2020 ;
- 2 – Approbation du compte de gestion 2020 ;
- 3 – Affectation du résultat 2020 ;
- 4 – Vote des taux des taxes locales 2021 ;
- 5 – Vote du budget primitif 2021 ;
- 6 – Délibération de création d'un poste d'Adjoint Technique Territorial ;
- 7 – Comptes-rendus des activités du Grand Chalon ;
- 8 – Comptes-rendus des syndicats et autres représentations extérieures ;

### Informations du Maire

Étaient présents : Olivier GROSJEAN – Carole NEYRAT – Dominique PETITJEAN – Martial BEUGNET – Marie-Claude PALMACE – Nicolas DUHAMEL – Nathalie BLACHON – Denis VIGIER – Danièle GODEY – Florian PARDON – Mireille MENAND – Thibaut COLIN.

Excusés ayant donné procuration :

Georges PAUCHARD procuration à Martial BEUGNET

Nathalie SCHOUMACHER procuration à Marie-Claude PALMACE

Jean-Bernard TUETÉY procuration à Dominique PETITJEAN

Secrétaire de séance : Nicolas DUHAMEL

## POINT N° 1

### Objet : Approbation du compte administratif 2020

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2312-1 et suivants, L. 2313 et L. 2321 et suivants,

Vu la délibération du 19 février 2020 approuvant le Budget Primitif 2020,

Considérant que Madame Carole NEYRAT, Adjointe au Maire, a été désignée pour prendre la présidence de la séance pour l'adoption du Compte Administratif,

Considérant que Monsieur Olivier GROSJEAN, Maire, a quitté la salle pour le vote du Compte Administratif,

Madame Carole NEYRAT, Adjointe au Maire, explique le détail du Compte Administratif de l'exercice 2020 dressé par l'ordonnateur, chapitre par chapitre, qui se résume de la manière suivante :

	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT
	RÉALISÉ	RESTES À RÉALISER	RÉALISÉ
DÉPENSES	704 126,07 €	122 593,15 €	742 862,08 €
RECETTES	643 679,43 €	34 426,26 €	1 168 681,38 €
RÉSULTAT	- 60 446,64 €		425 819,30 €

### Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **Adopte** le Compte Administratif 2020.

Accord à l'unanimité.

## POINT N° 2

### Objet : Approbation du compte de gestion 2020

Après s'être fait présenter le budget primitif qui s'y rattache, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2020,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres émis et celui de tous les mandats de paiements ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrites de passer dans ses écritures,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2020,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020,

#### Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **Déclare** que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2020 par le Receveur n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Accord à l'unanimité.

## POINT N° 3

### Objet : Affectation du résultat 2020

Le Maire étant sorti de la salle du Conseil, le Compte Administratif 2020 a été présenté par Madame Carole NEYRAT, Adjointe au Maire.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2020,

Ce jour :

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2020

Pour mémoire : prévision budgétaire : 1 410 951,75 € (virement au 023)
--

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- ❖ Un résultat de clôture de la section de Fonctionnement à hauteur de + 1 591 968,05 € ;
- ❖ Un résultat de clôture de la section d'Investissement (hors restes à réaliser) à hauteur de - 303 981,81 € ;
- ❖ Un solde de restes à réaliser de 122 593,15 € en dépenses d'Investissement ;
- ❖ Un solde de restes à réaliser de 34 426,26 € en recettes d'Investissement.

<b>LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCIDE D'AFFECTER :</b>
---

<b>392 148,70 € en réserve (compte 1068) afin de couvrir le déficit de clôture d'investissement.</b>
--

<b>1 199 819,35 € soit en report à nouveau de fonctionnement.</b>
---

Accord à l'unanimité.

## POINT N° 4

### Objet : Taux taxes locales 2020

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient, avant le vote du budget 2021 et en application du Code Général des Collectivités Territoriales, de fixer le montant des taux d'imposition à appliquer pour l'année 2021.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide pour 2021 de :

- **Ne pas augmenter** les taux d'imposition ;
- **Reconduire les taux** suivants :
  - Taxe d'habitation : **11,86 %**
  - Foncier bâti : **18,65 %**
  - Foncier non bâti : **61,12 %**

Accord à l'unanimité.

## POINT N° 5

### Objet : Budget primitif 2021

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2311-1 et suivants relatifs à l'adoption du budget communal ;

Vu l'instruction comptable M14 applicable aux communes ;

Vu l'avis de la Commission « *Affaires financières* » réunie le 29 janvier 2021 ;

Vu la délibération n° 17-2021 en date du 10 mars 2021 adoptant le Compte Administratif de l'année 2020 ;

Vu la délibération n° 19-2021 en date du 10 mars 2021 approuvant l'affectation du résultat 2020 ;

Considérant le rapport de Monsieur le Maire,

#### Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **Décide** de voter le Budget Primitif 2021 de la Commune :
  - Par chapitre pour la section de fonctionnement sans vote formel sur chacun des chapitres ;
  - Par chapitre pour la section d'investissement sans vote formel sur chacun des chapitres ;
- **Adopte** le Budget Primitif de la Commune pour l'exercice 2021 comme suit :

<b>FONCTIONNEMENT</b>	<b>INVESTISSEMENT</b>
Dépenses : 2 248 901,75 €	Dépenses : 1 955 251,70 €
Recettes : 2 248 901,75 €	Recettes : 1 955 251,70 €

Accord à l'unanimité.

Suite aux réunions des différentes commissions thématiques, Monsieur le Maire remet à chaque membre du Conseil Municipal un récapitulatif des investissements prévus pour 2021 se répartissant de la manière suivante :

<b>BÂTIMENTS</b>	84 000 €
<b>VOIRIES</b>	427 000 €
<b>ENVIRONNEMENT / CADRE DE VIE ET PATRIMOINE</b>	139 000 €
<b>CULTURE / VIE ASSOCIATIVE</b>	2 500 €
<b>JEUNESSE / AFFAIRES SCOLAIRES ET PÉRISCOLAIRES</b>	24 500 €
<b>MATÉRIELS DU SERVICE TECHNIQUE</b>	16 500 €
<b>ÉQUIPEMENTS DIVERS</b>	35 000 €
<b>TOTAL</b>	<b>728 500 €</b>

## POINT N° 6

### Objet : Délibération de création d'un poste d'Adjoint Technique Territorial

Le Maire expose au Conseil Municipal que conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Le Conseil Municipal fixe l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaire au fonctionnement des services.

Considérant le tableau des emplois adopté par le Conseil Municipal en date du 19 juin 2019 ;

Considérant la nécessité de créer un emploi d'Adjoint Technique Territorial en raison de la démographie de la commune de Dracy-le-Fort et des missions afférentes au service technique communal ;

Monsieur le Maire informe que l'agent qui sera recruté au grade d'Adjoint Technique Territorial assurera l'entretien des espaces verts, les missions relatives à la salubrité publique et les opérations de maintenance/réparations au sein des bâtiments communaux.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de créer un emploi d'Adjoint Technique Territorial, dans la filière technique, à temps complet à raison de 35 heures hebdomadaires.

Le tableau des effectifs du personnel serait donc le suivant, **à compter du 1<sup>er</sup> avril 2021** :

Grades	Nombre de postes
Adjoint technique principal 1 <sup>ère</sup> classe à temps complet	1
Adjoint technique principal 2 <sup>ème</sup> classe à temps complet	1
Adjoint technique principal 2 <sup>ème</sup> classe à temps complet	1
Adjoint Technique Territorial à temps complet	1
Rédacteur territorial à temps complet	1
Adjoint administratif à temps complet	1
Adjoint administratif à temps complet	1
ATSEM principal de 2 <sup>ème</sup> classe annualisé	1
Adjoint technique principal 2 <sup>ème</sup> classe annualisé	1

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :**

- **Décide** de créer un emploi d'Adjoint Technique Territorial à temps complet à raison de 35 heures hebdomadaires à compter du 1<sup>er</sup> avril 2021 ;
- Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé dans cet emploi sont inscrits au chapitre 012 - Charges de personnel ;
- **Modifie** le tableau des effectifs du personnel à compter du 1<sup>er</sup> avril 2021 ;
- **Autorise** Monsieur le Maire à mettre en œuvre l'ensemble des démarches nécessaires pour ce recrutement.

Accord à l'unanimité.

#### **POINT N° 7**

**Objet : Comptes-rendus des activités du Grand Chalon**

→ **Conseil communautaire - 24 février 2021** :

Monsieur le Maire énumère aux conseillers municipaux les principaux points évoqués lors du dernier Conseil Communautaire, à savoir :

- L'approbation du projet de territoire 2021-2026 ;
- L'approbation du Plan de financement relatif à l'aménagement de la phase 2 de la ZAC SaôneOr ;
- La modification du règlement du fonds d'aides aux commerces ;
- L'appel à projet pour l'extension des consignes de tri des déchets ;
- La mise à disposition d'un intervenant social en gendarmerie sur le périmètre de gendarmerie de l'arrondissement de Chalon-sur-Saône ;
- La présentation du Rapport d'Orientation Budgétaire.

#### **POINT N° 8**

**Objet : Comptes-rendus des syndicats et autres représentations extérieures**

Aucune réunion n'a été organisée depuis la dernière séance du Conseil Municipal.

#### **Informations du Maire**

- **Autorisation de travaux sur un objet mobilier classé au titre des monuments historiques** :

Monsieur le Maire remémore aux conseillers municipaux que la restauration des fonts baptismaux dracysiens, classés au titre des monuments historiques et conservés en l'église, devait au préalable faire l'objet d'une autorisation de travaux auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles. Après examen du descriptif détaillé des interventions et considérant que cette opération est de nature à améliorer l'état sanitaire de l'œuvre, l'autorisation sollicitée a été accordée. Ces travaux débiteront dès que l'arrêté attributif de subvention nous sera parvenu.

- **Investissements communaux - attribution de subvention :**

- Fonds d'Agglomération aux Projets Communaux 2021 (FAPC) :

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que dans le cadre des travaux relatifs à la réfection des trottoirs de la Rue de la Montagne et de la création d'aménagements paysagers aux entrées de lotissements, la Commune avait sollicité deux subventions au titre du Fonds d'Agglomération aux Projets Communaux 2021 du Grand Chalon. À ce jour, nos dossiers ont bien été reçus et ils sont actuellement en cours d'instruction. Ils seront présentés dans le courant du mois de mars à la prochaine Commission de Suivi, chargée de retenir les dossiers éligibles au FAPC.

- **Mise en concurrence des prestataires de restauration scolaire :**

Le marché conclu avec BOURGOGNE REPAS étant arrivé à échéance, la Commission Jeunesse /Affaires Scolaires et Périscolaires a travaillé sur un nouveau cahier des charges pour la prochaine année scolaire. Envoyé auprès de 9 prestataires différents (6 en Saône-et-Loire et 3 à l'extérieur), la date butoir de remise des offres avait alors été fixée au 1<sup>er</sup> mars dernier.

Il en ressort que seules 3 offres ont été reçues et que 2 candidats ont exprimé leur volonté de ne pas participer à cette consultation.

Une commission d'Appel d'Offres sera organisée prochainement afin de procéder à l'ouverture des plis et à analyse des propositions.

- **Associations :**

➔ Remerciements pour l'attribution d'une subvention pour 2021 : Association des Parents d'Élèves.

➔ Édition 2021 du Salon « Sucré Salé » :

La situation sanitaire étant très incertaine, l'équipe de l'Association des Parents d'Élèves a pris la décision de reporter le Salon « Sucré Salé » **au 9 mai 2021.**

➔ Vente de fromages :

Dans le cadre de la traditionnelle vente de fromages organisée par l'Association des Parents d'Élèves, les commandes étaient à lui transmettre avant le 26 février dernier. Celles-ci seront à récupérer le **vendredi 19 Mars à l'école à partir de 16h45.** À cette occasion, la Municipalité a mis à disposition les réfrigérateurs de la Salle Polyvalente pour réceptionner les livraisons.

- **Diversification services de proximité proposés par La Poste :**

À la suite de sa rencontre le 2 mars dernier avec M COTTIGNIES, Responsable de l'Action Commerciale de La Poste, Monsieur le Maire présente aux conseillers municipaux les nouveaux services de proximité qui sont proposés par celle-ci :

- Visite du facteur :

La présence régulière du facteur permet d'assurer un échange convivial et bienveillant, de détecter les besoins de la personne âgée et/ou isolée et de rassurer ses proches ;

- Téléassistance 24h/24 et 7 j/7 :

En cas de besoin (chute, malaise...), grâce à un dispositif connecté, l'administré est mis immédiatement en relation avec le plateau de téléassistance qui organise les secours si nécessaire et contacte ses proches.

- Portage de repas à domicile ;
- Livraison de médicaments ;
- Accès aux nouvelles technologies (tablettes simplifiées « Ardoiz ») et téléphonie mobile ;
- Assurances santé et accidents de la vie ;
- Prêt travaux adaptation de l'habitat ;
- Aide-ménagère.

Le prochain conseil municipal est prévu le **Jeudi 8 avril 2021 à 19 heures dans la Salle Polyvalente.**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 55.

Signature pour accord des membres présents.